



LE SOUTIEN À DOMICILE UN VIRAGE NÉCESSAIRE ET INCONTOURNABLE

«Les humains doivent se reconnaître dans leur humanité commune, en même temps que reconnaître leur diversité tant individuelle que culturelle.»

— Edgar Morin

Au moment où ces lignes sont écrites, l'AQRP vient de rendre public son *Plan d'action concerté sur le soutien à domicile*. Ce plan, élaboré dans le cadre des travaux du comité sur la défense des droits, s'inscrit dans la volonté de leadership que notre association veut exercer relativement au mieux-être des aînés.

Les statistiques et les pronostics sont indéniables. En 2031, la population âgée de plus de 65 ans représentera 25 % de la population totale du Québec (2 291 752 sur un total de 9 039 495). Bien qu'il faille se préoccuper de la situation des personnes vivant en CHSLD et en RPA et faire des représentations pour améliorer leur situation, il ne faut pas perdre de vue que la très grande majorité des aînés vivent dans leur domicile et souhaitent y rester le plus longtemps possible. Selon Statistique Canada, près de 90 % des personnes âgées de 65 ans et plus vivent à la maison, contre 3 % en CHSLD.

Il faut donc concevoir des politiques et des programmes qui vont au-delà de la tendance hospitalo-centriste du réseau de la santé, fortement orientée sur le curatif, ce qui ne permet guère d'intégrer les services de soins à domicile qui ne sont ni des soins médicaux ni des soins de santé. On pense ici à des services tels que l'aide domestique, l'aide à la vie quotidienne ou l'accompagnement. Il y a là un enjeu d'intégration des aînés à la vie de la collectivité québécoise.

M. Alain Dubuc, économiste et membre de l'Institut du Québec, a produit en 2021 une étude sur les soins à domicile qui laisse voir que le statu quo n'est plus possible. M. Dubuc a notamment remarqué une augmentation des dépenses réelles en soins à domicile, tout en constatant que le nombre de bénéficiaires par 1000 habitants est en baisse constante. Cela soulève bien des interrogations puisque les besoins augmentent constamment et que les listes d'attente ne cessent de s'allonger.

Il s'avère donc fondamental d'accélérer le virage vers les soins à domicile, non seulement moins onéreux, mais aussi plus performants sur les plans de la santé, de la qualité de

vie et du renforcement de l'autonomie des aînés. Il faut aborder le tout dans une perspective globale, plus large que celle des coûts directs, et toucher à l'aménagement du territoire, à l'accès aux transports, à la socialisation et à bien d'autres sujets encore pour s'attaquer notamment à l'isolement que peuvent vivre les aînés. Et pourquoi ne pas adopter une telle approche comme projet de société adapté aux valeurs québécoises, puisque toute la population est concernée, les aînés comme les membres de la population active, qui sont les aînés de demain ?

Au cours des mois à venir, nous peaufinerons notre *Plan d'action concerté sur le soutien à domicile*, d'abord en déterminant les différents acteurs pouvant agir comme partenaires dans cette réflexion. On songe entre autres bien sûr aux aînés, retraités et préretraités, mais aussi aux professionnels de la santé, aux associations de retraités, aux représentants des ministères, aux entreprises d'économie sociale qui offrent des services de soutien à domicile et aux experts en la matière.

On se rappellera que la Coalition pour la dignité des aînés, dont l'AQRP fait partie, a organisé en mai dernier des États généraux sur les conditions de vie des aînés qui se sont conclus par une déclaration commune dont le premier volet porte sur la priorité à accorder au soutien à domicile. Cela s'inscrit dans un mouvement qui touche beaucoup d'intervenants.

Nous croyons que l'ensemble de la société québécoise bénéficierait grandement de la tenue d'États généraux sur le soutien à domicile. Nous demandons, en tant qu'association, qu'un vaste dialogue social ait lieu en vue de réfléchir aux assises requises pour le soutien à domicile, afin d'assurer des services d'assistance, d'aide et de répit accessibles, de qualité et adéquats à tous les aînés du Québec.

On pourrait également à cette occasion proposer la création d'un véritable ministère des aînés ou du troisième âge qui serait indépendant du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il nous semble que cela permettrait une priorisation des politiques d'autonomie des aînés pouvant mieux s'adapter à leurs besoins, lesquels dépassent largement les soins de santé.

Nous espérons que le gouvernement acceptera de s'inscrire dans cette réflexion et d'organiser des États généraux sur le soutien à domicile.